



**Séance du 30 septembre 2022  
en présentiel et visioconférence**

**N° : BU-30092022-1**

**Objet :** Commande Publique – Programme pluriannuel d'entretien des bassins dessableurs des étangs littoraux landais – 6 lots :  
– Passation des accords-cadres

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de septembre à seize heures.

Le Bureau du Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en présentiel et visioconférence, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordinance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de voix : 11
Nombre de membres présents : 3
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 8
Votes Pour : 8
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**Etaient présents en présentiel :**

**Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :**

M<sup>me</sup> TOLLIS, M. DELPUECH.

**Etaient présents en visioconférence :**

**Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :**

M. MABILLET.

**Ayant donné pouvoir :**

M<sup>me</sup> DOUSTE ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> TOLLIS, M. MORA ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. D'INCAU ayant donné pouvoir à M. MABILLET

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> LAGORCE, M. SAINT JOURS

**Absent :**

**Assistaient en outre :**

M<sup>mes</sup> TAVERNE et DAUBA, MM. FOURNIER, ZUAZO et LE GALL.



**N° BU-30092022-1**

**VU** la délibération n° CS-23112021-05 donnant délégation au Bureau du Syndicat Mixte pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget et dont les seuils sont définis comme suit :

- Montants supérieurs à 100 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de prestations intellectuelles, de fourniture et de services ;
- Montants supérieurs à 500 000 € HT pour les marchés ou accords-cadres de travaux ;

**VU** la consultation des entreprises relative au programme pluriannuel d'entretien des bassins dessableurs des étangs littoraux landais (6 lots) publiée le 8 juillet 2022 aux journaux officiels et sur le profil acheteur du Pouvoir Adjudicateur ;

**VU** la Commission d'Appel d'Offres réunie les 9 septembre 2022 pour l'ouverture des plis et 23 septembre 2022 pour l'attribution des marchés ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

**SUR PROPOSITION** de la Commission d'Appel d'Offres,

Le Bureau du Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents, et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- De déclarer sans suite les lots 2 (étang d'Aureilhan) et 4 (étangs Blanc et de Soustons) car infructueux au vu des offres déclarées inacceptables respectivement pour chacun des lots ;
- De relancer une consultation en procédure adaptée pour les lots 2 et 4 selon l'article R2123 du Code de la Commande Publique ;
- D'attribuer les lots 1, 3, 5 et 6 de la manière suivante :



	Estimation € TTC pour 1 période	Entreprises / Groupements	Offres retenues € HT	TVA 20 %	Offres retenues € TTC
LOT 1	30 000,00	UNELO 465, Avenue Larrigan 40510 SEIGNOSSE Tél : 05.58.72.85.90 Courriel : <a href="mailto:contact@unelo.fr">contact@unelo.fr</a> SIRET : 791 465 883 00019	26 875,85 €	5 375,17 €	<b>32 251,02 €</b>
LOT 3	72 000,00	SAS TRANSPORTS ET TRAVAUX LINXOIS 1353, route de l'Océan 40260 LINXE Tél : 05.58.42.96.13 Courriel : <a href="mailto:entreprise@ttl40.com">entreprise@ttl40.com</a> SIRET : 333 021 152 00025	58 760,00 €	11 752,00 €	<b>70 512,00 €</b>
LOT 5	24 000,00	UNELO 465, Avenue Larrigan 40510 SEIGNOSSE Tél : 05.58.72.85.90 Courriel : <a href="mailto:contact@unelo.fr">contact@unelo.fr</a> SIRET : 791 465 883 00019	19 607,70 €	3 921,54 €	<b>23 529,24 €</b>
LOT 6	72 000,00	UNELO 465, Avenue Larrigan 40510 SEIGNOSSE Tél : 05.58.72.85.90 Courriel : <a href="mailto:contact@unelo.fr">contact@unelo.fr</a> SIRET : 791 465 883 00019	48 426,17 €	9 685,23 €	<b>58 111,40 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,



Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.